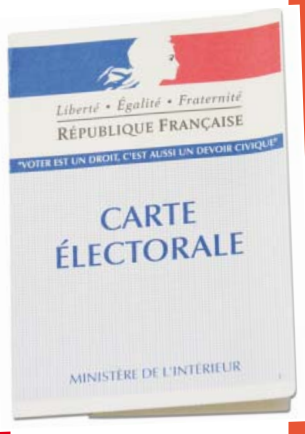
Chalette

Magazine municipal / n°25 / avril 2012

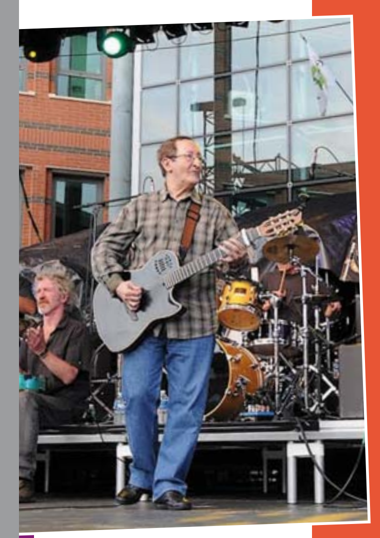
Ville de Chalette sur-Loing

Place Commune

www.ville-chalette.fr



Élection présidentielle : mode d'emploi
P 3



Fête de Chalette
P 6



Dossier :
La biodiversité au cœur de la ville

Commémoration

Inauguration de la rue du 19 mars 1962

Jeudi 15 mars, pas moins de 35 drapeaux des comités F.N.A.C.A.[1] du Loiret aux côtés du public et des anciens combattants venus nombreux ont défilé dans la nouvelle rue du 19 mars 1962, date du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie qui fut, pour les populations des deux rives de la Méditerranée, terrible, déchirante, et dont on mesure encore aujourd'hui les affres et la désolation.

Cinquante ans après ce conflit qui fit des dizaines de milliers de victimes, le Conseil Municipal de Chalette, dans son unanimité, a décidé de nommer la voie desservant un nouveau lotissement dans le quartier de la Pontonnerie «Rue du 19 mars 1962». Pour Christian Berthier, premier adjoint au maire, cette appellation répond à une demande maintes fois renouvelée par le comité local de la F.N.A.C.A. présidé par Bernard Véron car elle marque la fin de la guerre d'Algérie et l'indépendance de ce pays après des décennies de colonisation.

Présent à cette cérémonie, Michel Sabourdy, vice-président national de la F.N.A.C.A., a tenu à remercier la Municipalité pour cet engagement aux côtés des anciens combattants d'Algérie. Et de préciser que « *cette action s'inscrivant dans une démarche visant à la reconnaissance officielle par l'État de la date du 19 mars 1962 pour que soit mis fin à l'absurde date, dite officielle, du 5 décembre qui n'a aucun sens historique et qui, pour la F.N.A.C.A., constitue une véritable insulte à l'intelligence et à la mémoire des camarades disparus* ».

À l'issue de cette inauguration, le comité F.N.A.C.A. a remis la médaille du 50ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie à monsieur le maire de Chalette.



Inauguration de la rue du 19 mars 1962

Quatre jours plus tard, le lundi 19 mars a été une longue et émouvante journée pour le Comité local de la F.N.A.C.A. En effet, après la traditionnelle commémoration du cessez-le-feu, près d'une centaine de personnes de Chalette et de ses environs a participé à une exceptionnelle cérémonie au pied de l'Arc de Triomphe à Paris pour rallumer la flamme du soldat inconnu. Plus de 800 drapeaux représentant les différents comités de la F.N.A.C.A., dont celui de Chalette, ont défilé en présence de nombreux élus ceints de leur écharpe tricolore. Notons la présence à cette célébration d'une importante délégation d'élus chalettois. Cette manifestation, empreinte d'une réelle émotion, était le point d'orgue des célébrations qui se sont déroulées partout en France avec, comme principale revendication, la reconnaissance officielle par l'État de la journée du 19 mars 1962 comme journée nationale du souvenir des victimes de la guerre d'Algérie.

[1] *Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie*

Bruno Ballu



Une délégation de la FNACA et d'élus de la Ville au pied de l'Arc de triomphe pour la reconnaissance de la date du 19 mars 1962

En raison des élections législatives de juin 2012, et conformément à l'esprit de la loi électorale, l'édito du maire ainsi que les tribunes des groupes politiques sont suspendus.

Sommaire

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : W. Le Bellec, D. Creff, P. Avezard, B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression : Orient Express 01 40 64 44 10





Actualités

Échos du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal réuni le mardi 20 mars dernier a voté à l'unanimité le budget 2012. A cette occasion les élus se sont prononcé pour le maintien des taux des impôts locaux 2012 à leur niveau de 2011. Nous reviendrons plus en détail sur ce conseil dans le prochain numéro. Notons toutefois que les élus ont adopté les motions suivantes.

Expulsions locatives

Les élus chalettois s'engagent à poursuivre les démarches de terrain prises en direction des familles concernées et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Ils réaffirment leur engagement pour faire vivre le Droit au Logement pour tous et pour aboutir à un changement de la loi dans le respect des principes qui fondent notre Constitution, pour garantir la protection des individus, et notamment des plus fragiles d'entre eux.

Moyens dans l'Education Nationale

La Municipalité refuse la suppression des postes de RASED et la diminution des postes d'enseignants, conteste la transformation des classes réservées à l'accueil des toutes petites sections en classes maternelles « ordinaires » et demande le maintien des enseignants pour les remplacements de ceux en congé maladie.

Dette publique

Le Conseil Municipal demande à l'Etat de mettre en demeure les banques de transformer les prêts toxiques en prêts classiques, sans surcoût, sans soulte, sans allongement de durée et sans clause léonine ou abusive, les banques devant supporter la totalité des surcoûts que leurs produits ont généré pour les emprunteurs.

Il lui demande de mettre en place un véritable service public de financement des collectivités locales et adopte le label « collectivité pour un audit citoyen » initié par le collectif pour un audit citoyen de la dette publique, dont il approuve la démarche, pour lancer un vaste débat public sur la question.

Soutien au peuple syrien en lutte pour sa liberté

Le Conseil Municipal rappelle son engagement pour la Paix et exprime sa solidarité avec le peuple syrien. Il demande au gouvernement d'agir avec détermination pour que le conseil de sécurité de l'ONU adopte dans les meilleurs délais une résolution, mette en œuvre des sanctions contre tous les responsables des exactions, crimes et massacres à l'encontre des populations civiles de Syrie commises par Bachar al Assad et son régime et saisisse le Procureur de la Cour Pénale Internationale.

L'intégralité des motions est consultable sur le site de la Ville www.ville-chalette.fr (onglets *je vis* et *conseils municipaux*)

A noter que la séance du Conseil Municipal s'est ouverte par une minute de silence en hommage aux victimes des tueries de Toulouse et de Montauban.

B. Taleb

Élection présidentielle : mode d'emploi

L**es 22 avril et 6 mai prochains** se dérouleront le premier et deuxième tours de l'élection présidentielle. Pour participer à ces scrutins, il faut être âgé de 18 ans le jour du premier tour[1], disposer de la nationalité française et être inscrit sur les listes électorales. **Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h sans interruption.** Le numéro du bureau et son adresse sont indiqués sur la carte d'électeur. Il est obligatoire de présenter une pièce d'identité.

Attention !

Les deux tours de cette élection se situent durant les vacances scolaires d'avril et en plein pont du 8 mai. Toutefois, si vous êtes absent de votre domicile à ces dates vous pourrez tout de même effectuer votre devoir de citoyen **en votant par procuration.** Pour cela il convient de se rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance de Montargis, de fournir une pièce d'identité *(carte d'identité, passeport, permis de conduire...)* et de renseigner un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire[2] *(nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance)*. Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom. À noter que le mandataire doit obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de la commune. Pour tout renseignement complémentaire ou une question particulière, contactez le service « Élections » au 02 38 89 59 57.

B. Taleb

[1] ***Jeunes atteignant l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection.*** *Dans le cas des deux prochains scrutins (élection présidentielle et élections législatives des 10 et 17 juin) pourront donc voter :*
- *aux deux scrutins, les jeunes né(e)s avant le 21 avril 1994,*
- *au second tour de l'élection présidentielle et aux élections législatives les jeunes né(e)s entre le 22 avril et le 5 mai 1994,*
- *aux seules élections législatives, les jeunes né(e)s entre le 6 mai et le 9 mai 1994,*
- *au seul second tour des élections législatives, les jeunes né(e)s entre le 10 mai et le 16 juin 1994.*

[2] ***Le mandataire*** *est la personne à qui il est donné procuration.*

Quelques rappels historiques sur l'élection du Président de la République

Ce n'est que depuis le référendum de 1962 que le Président de la République est élu au suffrage universel direct. Le mandat était alors de 7 ans. Depuis 2002 celui-ci est réduit à 5 ans. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 stipule que la candidature du Président de la République ne peut être renouvelée qu'une seule fois consécutivement.

Le premier Président de la République fut Louis-Napoléon Bonaparte en 1848 qui reste également le plus jeune à ce jour (40 ans).

Les présidents de la Vème république :
- **1958 - 1969 :** Charles De Gaulle
- **1969 - 1974 :** Georges Pompidou
- **1974 - 1981 :** Valéry Giscard d'Estaing
- **1981 - 1995 :** François Mitterrand
- **1995 - 2007 :** Jacques Chirac
- **2007 :** Nicolas Sarkozy

Lutte contre les coupures d'énergie et pour le droit au logement

Au lendemain de la fin de la trêve hivernale sur les expulsions locatives, le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire le 20 mars dernier a réaffirmé son engagement pour le Droit au Logement en adoptant une motion (voir l'intégralité de celle-ci sur le site www.ville-chalette.fr – rubrique «conseils municipaux»).
D'autre part, poursuivant sa démarche engagée en 2011 pour faire vivre le Droit au Logement, la Ville entend s'impliquer au plus près de la population fragilisée par la crise économique. Ainsi, si vous connaissez des personnes en difficulté ou éprouvez vous-même des difficultés à payer vos factures d'énergie (eau, électricité, gaz) ou votre loyer, il est possible d'obtenir des délais de paiement auprès des fournisseurs ou bailleurs soit en leur téléphonant directement, soit en sollicitant le C.C.A.S. pour qu'il vous aide dans vos démarches.
À noter que sous certaines conditions établies par le Conseil Général, il est possible d'obtenir une aide financière. Dans tous les cas, si vous bénéficiez de la C.M.U., vous avez droit à un tarif social dit de première nécessité (T.P.N.).

B. Taleb

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre en Mairie au C.C.A.S. :
- du mardi au vendredi : de 8h 30 à 12h 15 et de 13h 30 à 17h 30,
- le samedi : de 8h 30 à 12h 30.

Fermé le lundi et mercredi matin.



Faire vivre le droit au logement
Chalette s'engage

Stationnement : rappel de quelques règles

Rencontre avec Karl Martignoni

De par votre handicap, vous vous déplacez en fauteuil. Que pensez-vous des véhicules qui stationnent sur le trottoir ?

C'est accidentogène pour nous qui sommes en fauteuil. Les personnes âgées ainsi que les parents avec les poussettes sont obligés de quitter le trottoir pour faire passer leur enfant qui se retrouve donc sur la chaussée. Pour les personnes à mobilité réduite, c'est encore plus compliqué. D'autant que si nous sommes contraints de devoir quitter le trottoir, ce n'est pas évident car il n'y a pas toujours de bateaux. Souvent nous devons faire toute la manœuvre en marche arrière pour pouvoir trouver un bateau et descendre sur la chaussée, ce qui est très compliqué, voire infaisable. Avec un peu de responsabilité, de citoyenneté, tout irait mieux pour tout le monde.

Propos recueillis par P. Avezard



L'endroit où l'on vit a du sens !

Claire Prieux, maire-adjointe, et son mari Serge partagent depuis 25 ans la vie des habitants du quartier Kennedy. Si chaque ville a son image, chaque quartier a son identité.
Celui-ci est souvent l'élément dominant de la vie sociale dans une commune. Il permet de créer un sentiment d'appartenance et donc de développer la notion de citoyenneté...

Claire Prieux

Il y a deux façons d'habiter un quartier : vouloir qu'il reste comme on l'a connu ou souhaiter le voir évoluer ! Kennedy a déjà changé et poursuit au fil du temps sa mutation. Sans être particulièrement nostalgique, Claire Prieux livre une histoire singulière : celle de ce lieu de vie. « *Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le quartier constitue bien souvent un élément de fierté et un lieu de sociabilité primordiaux pour ceux qui y habitent et pour ceux qui y passent !* ».
En cela, l'habitant ne fait pas que vivre et dormir dans un lieu, il le transforme à son goût ou à celui d'une collectivité. Il l'habite et, à son tour, l'espace l'habite ! Même si l'élue déplore malheureusement parfois l'image stéréotypée de son quartier, elle souligne que Kennedy, comme de nombreuses cités populaires en France, a été une terre d'accueil. Celle des immigrations successives, venues des quatre coins du monde, qui s'y sont donné rendez-vous.

« Une part encore importante de ces populations est porteuse d'une culture populaire ! ».

Preuve d'ailleurs que l'amour du quartier n'est pas fonction des classes sociales ! « *Nous rencontrons nos voisins en bas des immeubles, lorsque nous faisons nos courses. Ils nous font part d'injustices, de difficultés, de gestes de solidarité que nous ne connaîtrions pas sinon !* ».

... faire « se rapprocher les gens ».

Claire œuvre sans relâche au quotidien au sein du comité de quartier pour faire « *se rapprocher les gens* ». « *Je suis d'abord connue comme habitante ! Les gens savent que je suis également élue municipale, mais en réalité ils ne font pas de différence. Ils savent aussi que, même si c'est parfois difficile à comprendre, je n'ai pas le pouvoir de résoudre tous les problèmes !* ». Poursuivant, elle souligne que l'implication populaire sur ce quartier n'est pas un gadget ! « *Les difficultés du quotidien ont encouragé les habitants à tisser plus qu'ailleurs un ensemble de relations !* » mais aussi à « *aider à créer des contacts qui n'existent pas forcément. Il y a vraiment des choses à faire dans ce quartier. Je n'irais pas vivre ailleurs ! Le fait qu'il y a ici beaucoup de cultures différentes est un plus. Dans notre société qui se durcit, habiter ici est aussi une manière de dire : nous nous engageons concrètement, nous avons envie avec nos voisins de vivre ensemble avec nos différences !* »

W. Le Bellec

« Kennedy » Tivolio Théâtre

VENDREDI 6 AVRIL 2012
À 20H30 AU HANGAR

Un spectacle de textes et chansons évoquant les aspects humains et les transformations du « *plateau* » Kennedy.

« *Original, touchant, sensible et souvent drôle.* »
L'ECLAIREUR

Réservation conseillée !

Séances scolaires :
- Jeudi 5 avril à 15h
- Vendredi 6 avril à 10h





Mise en scène : Serge Catanese
Avec Serge Catanese, Clara Guipont et Léo Messe
Durée : 1h15

Tarif plein : 8 € / Tarif réduit : 4 €
Réservation au 02 38 07 24 95

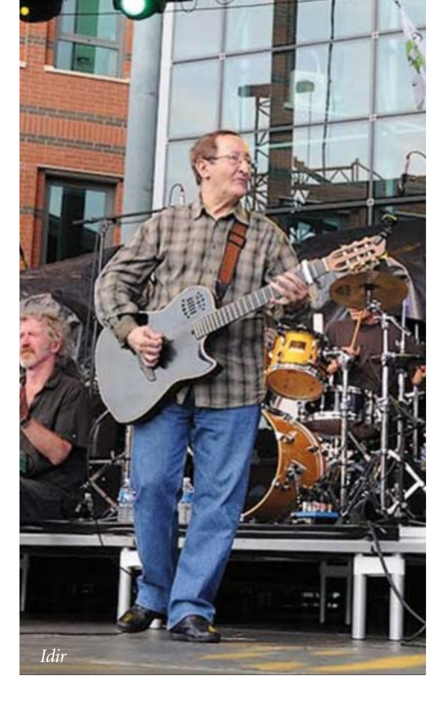
Transport en minibus organisé :
20h au parking École Pierre-Perret
Contact :
Aurelia Bille au 02 38 98 87 92 ou
Philippe Gonthier au 02 38 97 19 34



5, rue de la forêt 45120 CHALETTE SUR LOING

Vivre ensemble

Une fête autour de l'amitié entre les peuples les 23 et 24 juin


Idir

La fête de Chalette à la base de loisirs s'approche à grands pas… Celle-ci aura pour thème la solidarité internationale et l'amitié entre les peuples avec la réception de toutes les villes jumelles anciennes et récentes.

Chaque ville jumelée avec Chalette proposera une animation : le Portugal présentera des chansons de fado, l'Ukraine des danses avec le ballet Hopak, Cuba une initiation autour de la salsa. Quant à la Turquie, un groupe folklorique turc de Nilüfer viendra animer la fête et la signature du protocole de jumelage avec ce pays aura lieu le dimanche. Par ailleurs, on pourra écouter des contes palestiniens sur la fête car une coopération internationale entre Chalette et le camp de réfugiés palestinien d'Askar est toujours en cours de construction. Le temps fort aura lieu le samedi soir avec le concert d'Idir, le plus populaire des chanteurs kabyles, qui posera sa voix douce et caressante sur des textes poétiques et engagés. Cet événement sera également l'occasion de fêter le 50ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie avec une exposition de l'A.F.A.C.S, l'Association Franco-Algérienne pour la Culture et la Solidarité.



Comme l'an passé, l'enfant étant le centre des préoccupations de la Municipalité, la réussite éducative restera un élément majeur de la fête. Un espace lui sera dédié avec des activités ludiques et sportives. Parmi les nouveautés, un accueil d'une heure pour les enfants entre trois et six ans sera mis en place, ou encore un circuit de bus pour permettre aux Chalettois de se rendre à la fête. Enfin, les associations participeront aussi aux festivités en mettant en avant durant ces deux jours leurs activités. Une fête familiale et conviviale donc, favorisant le vivre ensemble et la culture de paix.

Déborah Creff

Entrez dans la danse avec « Excentrique » !

Dans le cadre de la préparation de la deuxième Fête du Plateau qui se déroulera le 22 septembre prochain, l'Agglomération Montargoise et « *Excentrique* » souhaitent élaborer un projet autour d'un dialogue entre la danse hip-hop et la musique baroque, ouvert à tous les habitants des dix communes de l'agglomération âgés d'au moins 14 ans.

Des ateliers de danse, gratuits, seront organisés d'avril à septembre. L'objectif est de réunir des personnes aimant danser afin de créer une œuvre chorégraphique appelée « *Face à Face* », laquelle sera présentée au public lors de la deuxième Fête du Plateau.

Vous aimez danser ? Vous êtes prêt(e)s à vous investir dans un projet collectif ambitieux réunissant la troupe de la compagnie X-Press, un orchestre professionnel, un chœur et une cinquantaine de danseurs ? Alors n'hésitez pas, inscrivez-vous.

Pour participer à l'événement, contactez :
Corinne Grouhel au 02 38 68 28 26 ou au 06 73 67 59 81 – courriel : corinne.grouhel@cultureocentre.fr

Les ateliers se dérouleront

- vendredi 20 avril à 20h30 au Tivoli,
- samedi 30 juin et 1er juillet de 14h à 18h au Tivoli,
- samedi 8 et dimanche 9 septembre au Tivoli (horaires à confirmer),
- samedi 15 et dimanche 16 septembre (horaires à confirmer).

Pour en savoir plus, réunion d'information **le jeudi 5 avril à 15h, salle polyvalente du Complexe sportif du Château-Blanc** – 85, rue de la Pontonnerie à Villemandeur. La rencontre se poursuivra par un goûter.

B. Taleb



Cinquante nouveaux arbres plantés à l'escale fluviale et au square Lantara

Les services techniques de la Ville viennent de procéder à la plantation de plusieurs arbres derrière la Maison de la Nature et de l'Eau et au square Lantara. Précisions.



Plantation d'arbres dans le parc Lantara au Lancy

Des peupliers vieillissants et dangereux

De nombreux peupliers ont été plantés il y a une trentaine d'années dans les espaces naturels de la ville. On choisissait ces arbres pour leur capacité à assécher les milieux humides et pour la production de bois d'œuvre. Arrivés en fin de vie, certains sont devenus dangereux dans les endroits fréquentés par le public. Les tempêtes deviennent de plus en plus fréquentes et ces dernières années on a connu plusieurs chutes d'arbres au cours d'épisodes venteux. Les peupliers sont particulièrement vulnérables à cause de leur grande hauteur et de leur enracinement superficiel. De plus beaucoup présentent, de par leur âge, un mauvais état sanitaire, visible par les fentes à la base du tronc et des nécroses à l'intérieur de celui-ci, ce qui les rend encore plus fragiles. Pour aggraver le tout, plusieurs peupliers sont parasités par le gui qui rend les branches cassantes et augmente la prise au vent.

De nouveaux arbres majestueux et adaptés aux espaces fréquentés

Il convient donc de remplacer les sujets les plus dangereux par des arbres plus adaptés. D'ores et déjà, 50 nouveaux arbres ont été plantés : 25 dans l'espace de pique-nique jouxtant la halte fluviale et la Maison de la Nature et de l'Eau et 25 dans le parc Lantara. Les essences choisies ont été sélectionnées pour leur port majestueux associé à une hauteur raisonnable, leur solidité, leur résistance au vent et aux parasites. Deux espèces sont particulièrement adaptées aux sols humides, le liquidambar et le chêne des marais, plantés à l'escale fluviale, tandis qu'au parc Lantara, au sol plus sec sur les hauteurs, ce sont des chênes rouges d'Amérique et des bouleaux qui ont été retenus. Ces arbres poussent rapidement : actuellement hauts de 2,50 mètres, ils atteindront en quelques années leur belle hauteur de 15 mètres et réjouiront les yeux de leur belle couleur rouge automnale.

Laurence Duval



Ici sur l'aire de pique-nique à proximité de la Maison de la Nature et de l'Eau

Jouer pleinement la carte de la proximité !

En 2012, Radio Chalette poursuit ce qu'elle a initié l'année passée : à savoir couvrir en direct des événements locaux, départementaux et régionaux. L'objectif étant de permettre que ce média s´insère toujours plus et mieux dans le tissu local et social.

Radio Chalette va donc démultiplier dans les mois qui viennent ses interventions sur le « terrain » en donnant la possibilité à celles et ceux qui nous écoutent de vivre de l'intérieur des événements marquants au niveau local, départemental et régional. Dans ce cadre, le samedi 17 mars, Radio Chalette s'est délocalisée du côté d'Amilly, plus précisément au lycée agricole « Le Chesnoy » qui organisait ce jour-là ses « portes ouvertes ». Dans le cadre du « Mag » et durant trois heures, l'émission a permis de présenter cet établissement scolaire au travers des filières et actions mais aussi d'élargir le propos et, notamment, sur la thématique de l'agriculture.



Radio Chalette, en direct du lycée du Chenoy le 17 mars dernier

Converser avec la société

Réaliser des émissions en direct, c'est aller à la rencontre des acteurs sociaux, citoyens et militants, chercheurs et intellectuels, écrivains, artistes et créateurs, hommes politiques, historiens, sociologues, économistes...
C'est faire partager leur cheminement, leurs découvertes, leur pensée, leurs interventions et innovations, leurs questionnements et leurs perspectives. En s'efforçant de transmettre à l'auditoire l'essentiel de la démarche de ces acteurs sociaux et en les aidant à valoriser leur contribution, le « Mag » cherche avant tout à faire progresser la réflexion des auditeurs sur certains enjeux sociaux contemporains, dans un esprit de large ouverture.

Un état d'esprit

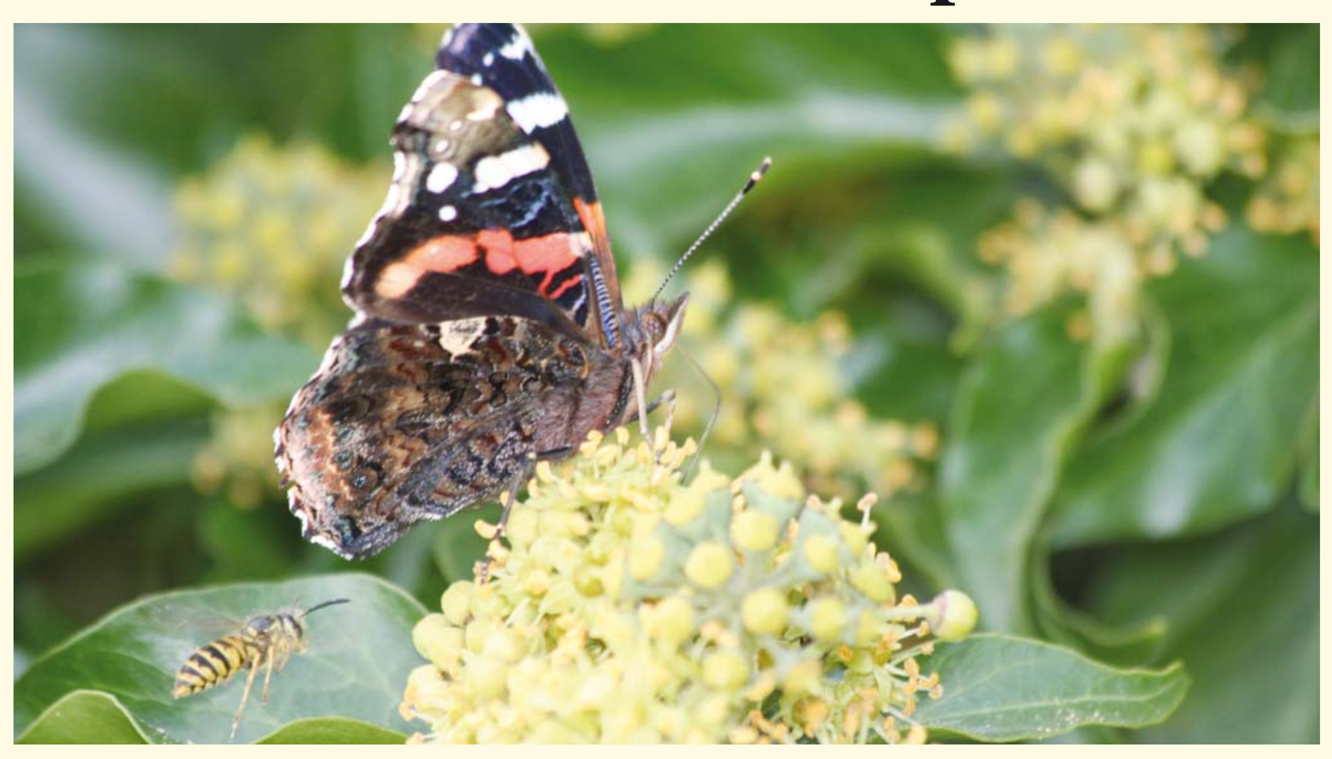
En direct donc, sans montages, sans filet, créatif et frondeur, il offre le luxe d'un rythme affranchi des formats radiophoniques commerciaux. Il s'agit là de moments décontractés faisant la part belle à l'improvisation et surtout privilégiant le dialogue. C'est aussi dans le cadre d'un esprit d'équipe (techniciens, journalistes, collaborateurs) que ces émissions sur le « terrain » au plus près des différents protagonistes de notre territoire donnent du sens à ce que l'on pourrait appeler une démocratie « interactive » , en quelque sorte une démultiplication des formes d'expression des citoyens. Couvrir sur place des événements c'est informer plutôt que dicter, c'est aussi et surtout avoir un sens critique, un regard et une pluralité des avis. Notre leitmotiv : donner la parole aux acteurs de notre territoire !

W. Le Bellec

Les prochains rendez-vous du « Mag » en direct de 9h à 12h depuis....

- **Samedi 28 avril :** Le Printemps de Bourges
- **Samedi 26 mai :** Le Festival de la BD salle des fêtes de Montargis
- **Samedi 11 juin :** Le Festivox de Château-Renard
- **Samedi 23 et dimanche 24 juin :** La fête de Chalette
- **Samedi 30 juin :** Le Festival Musikair

Le droit à un bonheur responsable !



Si les enjeux de préservation de la biodiversité ont longtemps été de la responsabilité de l'État, les collectivités locales jouent désormais un rôle clef dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. C'est ainsi que Chalette entend participer activement à relever ce nouveau défi, en modernisant ses politiques, en étant exemplaire dans ses aménagements ou la gestion de ses espaces verts. C'est un important changement de regard sur la ville et ses fonctions qui s'opère.

La biodiversité en ville

La commune abrite une diversité de formes de vies fascinante : différentes espèces d'oiseaux nichant sur les bâtiments, vieux arbres en centre-ville, murs recouverts de vigne-vierge, parterres de fleurs bordant les voies principales. Une vie sauvage revendique la ville comme nouvel espace vital. Le milieu urbain est un écosystème à part entière où plantes et animaux trouvent abris et ressources. Le bien-être des citoyens et parfois leur santé dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes.

Une demande sociale

Depuis quelques années, les citadins sont de plus en plus nombreux à souhaiter vivre dans une ville plus verte, où la biodiversité a toute sa place. Notons qu'il existe aujourd'hui un refus du tout minéral et une vraie demande pour une nature de proximité dans la ville, à l'instar par exemple des jardins familiaux. L'été, les citadins aspirent à la fraîcheur des espaces verts, ils ont plaisir à entendre les oiseaux chanter. Les activités de loisirs réclament de l'espace, les enfants ont besoin d'espaces verts et naturels pour jouer, pour découvrir les merveilles et les défis de la vie. À une époque où la majeure partie de la population passe le plus clair de son temps en ville, ne s'en échappant que rarement, les urbains demandent des espaces naturels de proximité pour combler leur désir de nature. On considère que, pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. Trouver les réponses adéquates, les solutions qui correspondent à ce défi du nouveau siècle, s'inspirer du meilleur de ce qui se fait ailleurs, ne pas craindre d'expérimenter, d'innover, au risque parfois de devoir chercher d'autres solutions, mobiliser, dynamiser le réseau de partenaires publics associatifs de la Ville, telle est la démarche ! Comme toujours à Chalette, c'est une démarche citoyenne qui associe la population et les salariés. L'urgence de la crise écologique, la gestion responsable des ressources s'imposent à tous ! Une démarche où la jeunesse, sans doute très consciente qu'il est précieux de préserver des équilibres menacés (climat, pollution, ressources), pousse également ses aînés à agir sans tarder…Voilà de quoi fédérer la mise en mouvement de tous dans ce domaine. N'oublions jamais qu'une biodiversité urbaine en déclin, c'est notre qualité de vie qui baisse !

W. Le Bellec

Le Grand Rozeau et les Prés Blonds, deux « zones humides » au cœur de la ville

Chalette abrite deux zones humides en plein cœur de la commune : le Grand Rozeau (au nord du lac) et les Prés Blonds (accès par la passerelle piétonne à proximité de la mairie). Elles sont précieuses car elles présentent plusieurs intérêts écologiques mais elles sont en voie de régression ; il convient donc de les protéger.

Un travail partenarial

Depuis les années 90, la Ville a aménagé le Grand Rozeau par la création de mares et de chemins. En 2005, un comité d'orientation a été créé, rassemblant des élus de la Ville, des associations et des institutions concernées par la gestion des zones humides. Il se réunit deux fois par an. Son rôle consiste à débattre des meilleures orientations de gestion possibles pour préserver et valoriser les zones humides de la commune.



Le comité d'orientation au Grand Rozeau

Un plan de gestion adapté

En 2007, un plan de gestion a été mis en place. Confié au bureau d'études Biotope, ce plan de gestion, fondé sur des inventaires écologiques annuels, définit les actions à réaliser. La priorité est de garder ces milieux « ouverts », c'est-à-dire d'éviter qu'ils soient colonisés par les arbres, en remplaçant l'activité agricole ancestrale par une fauche tardive et exportatrice [1].

Les travaux jugés nécessaires sont validés par le comité d'orientation et budgétés chaque année. Tous ces travaux et études sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (60%) et le Conseil Régional (20%) dans le cadre du Contrat global du Loing. En outre, l'Agence de l'Eau finance à 80% un équivalent temps-plein de technicien zones humides.

[1] La fauche est pratiquée tardivement, à la fin de l'été, pour laisser le temps aux fleurs de monter à graine, que les nidifications d'oiseaux aient lieu, et que les insectes puissent terminer leur cycle de reproduction. Elle est dite exportatrice parce que le foin fauché est retiré, sans quoi sa décomposition enrichirait trop le sol ce qui limiterait la pousse des plantes caractéristiques des prairies.

Prévisions de travaux pour 2012

Les travaux prévus sont sensiblement les mêmes que ceux qui ont été réalisés en 2011.

Au Grand Rozeau : fauche tardive exportatrice de trois parcelles, la prairie centrale nord (à rediscuter), la petite prairie vers le canal et la moitié sud de la parcelle le long du Loing.



Prairie centrale du Grand Rozeau (partie sud)
Fauchage septembre 2011

Aux Prés Blonds : broyage exportateur d'un tiers de la roselière, fauche de la parcelle sud-est, poursuite du rabotage des souches de frênes.

Débroussaillages ponctuels : suppression des arbres envahissant les prairies, travail des lisières, éclaircissement si besoin des « banquettes » de l'Osier blanc et de la ripisylve du Loing au niveau de la pointe nord du Grand Rozeau.

Plantes invasives : surveillance et arrachage des plantes invasives, notamment les érables negundo et la balsamine du Cap.

Concernant les études : suivis botaniques et faunistiques de base, suivis entomologiques (insectes), expertise et conseils de gestion.

B. Taleb

> Le Grand Rozeau :
18 hectares au nord de la base de loisirs – Espace semi-naturel, protégé par la commune.

> Les Prés Blonds :
11 hectares à côté de la station d'épuration.

La Maison de la Nature et de l'Eau

Pourquoi ? Pour qui ?

Réalisation de mangeoires



Si l'« *éducation à l'environnement* » est née il y a quelques décennies (circulaire du ministère de l'Éducation Nationale de 1977) au moment de la prise de conscience des problèmes environnementaux touchant notre planète, la Ville de Chalette, pour sa part, a toujours été très attachée à la préservation de son patrimoine culturel et naturel. C'est donc tout naturellement, et sans jeu de mots, qu'elle a décidé d'ouvrir en l'an 2000, dans l'ancienne maison éclusière de Bûges, la Maison de la Nature et de l'Eau (M.N.E.). Située sur le remarquable « site des trois canaux », à la confluence des canaux de Briare, du Loing et d'Orléans, elle se veut un pôle de ressources dédié à la nature et à l'environnement.

Un lieu de sensibilisation à l'environnement

La M.N.E. sensibilise, éduque et forme un public divers à la compréhension globale et locale de l'environnement. Cette structure est là pour faire prendre conscience à chacun, de manière ludique et dès le plus jeune âge, de son impact sur l'environnement et l'orienter vers des choix plus écologiques. Associée aux espaces extérieurs, elle propose des animations de découverte du patrimoine naturel en direction de publics divers : la Maison de la Nature et de l'Eau accueille des écoles de la maternelle au lycée, des centres de loisirs, des groupes ou des individuels de Chalette, de l'agglomération montargoise et même du sud de la région parisienne. Pour donner une petite idée, la M.N.E. devrait recevoir de septembre 2011 à fin juin 2012 pas moins de 82 classes !

Mais la Maison de la Nature et de l'Eau, c'est aussi…



Accueil touristique, cette structure assure les réservations du bateau « Ville de Chalette » et du Musée d'École Fernand-Boutet, et délivre des informations touristiques de la région. La M.N.E. est également le point de départ des sentiers de promenade et de randonnée. Elle dispose d'un espace de documentation qui permet au public de consulter de nombreux ouvrages sur la faune, la flore ou encore l'environnement en général. Enfin, la M.N.E. offre une scénographie qui aborde plusieurs thèmes :
- le patrimoine industriel lié à l'eau,
- la faune et la flore des milieux humides,
- les oiseaux migrateurs et le lac de Chalette,
- la géologie et la pédologie du site.

Les activités de la Maison de la Nature et de l'Eau sont un moyen d'offrir à tous des outils pour comprendre et respecter la faune et la flore qui nous entourent. Pour l'animatrice de la M.N.E., Catherine Pépin, l'éducation à l'environnement doit être accessible au plus grand nombre.

B. Taleb

> Dates à retenir

Initiation à la reconnaissance des chants d'oiseaux :
- **dimanche 15 avril**
- **dimanche 20 mai**
- **dimanche 24 juin**

Sorties gratuites (inscription conseillée) – Rendez-vous à 9 h à la Maison de la Nature et de l'Eau. Inscriptions et renseignements au 02.38.98.72.97 ou 06.42.07.34.75

9 et 13 mai : sortie sur le thème *La découverte des oiseaux du lac*, dans le cadre de la Fête de la Nature, événement national qui se déroulera du 9 au 13 mai. Départ à 14 h 30.

> Côté pratique

Horaires d'ouverture de la M.N.E. :
- de mars à novembre – du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (hormis sorties sur terrain),
- de décembre à février – fermée au public, ouverture sur rendez-vous.

Accès :
- Parc de loisirs du lac – rue du Gué aux biches.
- Stationner sur le grand parking vers la base nautique et prendre la passerelle rouge rejoignant le canal.

Renseignements : 02.38.98.72.97 – tourisme@ville-chalette.fr

Claire Denamur

Un vent de liberté vers de nouvelles contrées…

L'ARTISTE CLAIRE DENAMUR SERA EN CONCERT AU HANGAR LE VENDREDI 20 AVRIL. Elle chantera les morceaux de son dernier disque, « Vagabonde » , qui évoque la musique des grands espaces à travers du gospel, du blues et du folk rock. Cet album contestataire, fruit d'un long processus de création entre la France et l'Amérique du Nord, témoigne de la maturité artistique de la jeune femme.

Comment est née votre passion de la musique ?

J'ai passé une partie de mon enfance aux Etats-Unis, à partir de l'âge de cinq ans. C'est dans ce pays qu'a germé mon amour pour la musique grâce à une professeure de chant qui m'a découvert une jolie voix lorsque j'avais douze ans. Je possède une voix lunatique, à la fois basse et rauque : j'ai essayé de faire de cette particularité un atout. Une fois rentrée en France, j'ai continué seule mon parcours en chantant occasionnellement dans les bars et les restaurants. J'ai ensuite été remarquée en 2006 par un producteur sur le site MySpace grâce au titre « Ah les hommes ». *J'ai alors entrepris ma première tournée française aux côtés d'artistes comme Bensé, Renan Luce et La Grande Sophie.*



D'où vous vient l'inspiration pour l'écriture de vos textes ?

Mes textes sont liés à mon vécu, à ma philosophie, à ma vision des choses, que ce soit moi qui écrive ou non : une chanson comme « Bang bang bang », *par exemple, est le fruit d'une longue conversation menée tard dans la nuit avec Da Silva. Je partageais avec lui ce soir-là mon désarroi face à notre société qui avance étrangement. C'est cette discussion qui a inspiré à Da Silva les paroles de* « Bang bang bang ».

Quels sont vos thèmes de prédilection ?

La solidarité et la paix sont les thèmes qui m'importent le plus. Je n'ai pas besoin d'entendre parler d'économie ou de budget. Je trouve que l'on vit dans une époque très étrange car de nos jours, le regard que l'on porte à autrui n'est pas toujours rempli de solidarité. Dans ce monde, il reste tant de chemin à parcourir pour retrouver une certaine beauté. Le sentiment de révolte que je ressens ne s'estompe pas. Il est très difficile seul ou en petit groupe de changer les choses. J'aimerais vivre dans un monde où l'on aide son prochain - non pas pour se satisfaire soi-même - mais simplement parce qu'on a besoin de savoir que les autres vont bien. Si l'on pouvait vivre dans une société comme celle-là, ce serait formidable.

Que ressentez-vous à chaque fois que vous jouez sur scène ?

Je pense que la musique a le pouvoir de faire passer des messages extrêmement forts tout comme la littérature, le théâtre, la peinture... Quant à la scène, c'est tout simplement l'endroit où je me sens le plus à l'aise au monde : c'est le lieu où j'ai le plus mal au ventre mais dès que j'entends le public respirer, mes musiciens jouer les premières notes, des ondes positives m'envahissent et je sais que c'est forcément bon. A cet instant-là, je me sens particulièrement utile et vivante. Ma musique est comme un voyage : j'ai passé une bonne partie de ma vie à sillonner les routes avec ma guitare. C'est formidable de se sentir libre à ce point-là…
Le 20 avril prochain, j'espère que les spectateurs viendront nombreux pour partager ce bout de voyage avec moi. Sur quelle route et dans quelle contrée ? Peu importe, à chacun d'imaginer…

Déborah Creff

Service des Sports :
vacances d'avril 2012



Démonstration de BMX, le jour de l'inauguration de la piste

Durant les prochaines vacances de printemps, le Service des Sports de la Ville de Chalette réalisera une action en direction des 11-14 ans. Durant la première semaine, du 21 au 27 avril, un stage de sept jours à Bourg-Saint-Maurice sera proposé. La dominante de ce séjour aura pour thème la découverte de la montagne à travers des disciplines sportives (selon la météo) et des animations culturelles : VTT, randonnée pédestre, ski. Les renseignements sont à prendre auprès des éducateurs sportifs et les inscriptions se font au Service Scolaire en mairie. Durant cette même semaine, le Service des Sports interviendra également auprès des petits du Centre de Loisirs Georges-Cosson.

Pour la deuxième semaine, avec l'esprit du club ados, le Service des Sports proposera des actions sportives et culturelles avec deux groupes différents. Le sport aura pour fil rouge le BMX, mais diverses autres disciplines en intérieur ou en extérieur seront pratiquées : raquettes, hockey…

Pour la partie culturelle, l'objectif sera de travailler avec les jeunes sur la dénomination, le logo et la communication de ce qui pourrait devenir leur « Club Vacances » afin qu'ils le prennent en main dans le futur selon l'idée qu'ils s'en font, le tout avec l'encadrement technique des éducateurs.

Renseignements auprès de David au 06 08 70 77 58.

Pour ces deux activités, les places sont limitées.

P. Avezard

Des vacances pleines d'énergie !

Durant les vacances de printemps, du 23 avril au 4 mai, les centres de loisirs Cosson et Aragon vont multiplier les activités sportives, culturelles et ludiques.

Des « vacances toniques » avec le centre Georges-Cosson pour les 3-6 ans.

La pratique régulière d'une activité physique est importante pour les enfants. Pour cette raison, l'accueil de loisirs Georges-Cosson se transformera en un véritable club de sports où les animateurs seront chargés du «coaching». Ce sera l'occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles activités sportives allant du fitness au yoga, en passant par l'expression corporelle et la danse (orientale, africaine et salsa) tout en s'amusant.

Des activités multiples pour les plus grands, 6-11ans, au centre Louis-Aragon.

- **Une fabrication de jeux de plateau** à échelle humaine, jeux de l'oie, petits chevaux et bien d'autres, sera proposée aux 6 ans.
- **Pour les 7/8 ans :** c'est le carnaval des monstres. Les enfants devront créer le plus « rigolo »des monstres pour un super défilé dans les rues de Chalette.
- **Et pour les 9 ans et plus :** j'entre bientôt au collège et je vais m'y rendre à vélo ! Il est temps pour moi de tout savoir sur la sécurité routière ! Des athlètes handisports viendront aussi proposer des ateliers de prévention.

P. Avezard

Où et quand s'inscrire ?

1/ Lieu :
- Au service Enfance Scolaire en mairie
- Téléphone : 02 38 89 59 58

2/ Les jours et horaires d'inscription
- Les lundi et mercredi de 13h30 à 17h30
- Les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30

3/ Période d'inscription:
- Du 10 avril au 18 avril 2012

Quels documents fournir ?
- Attestation d'assurance extrascolaire responsabilité civile, obligatoire
- Attestation d'assurance extrascolaire individuelle accident, recommandée
- Bon vacances, Aides aux Temps Libres de la Caisse d'Allocations Familiales
- Carnet de santé de l'enfant
- Photo de l'enfant



900 retraités réunis pour un repas festif

À pied, en co-voiturage, en bus, tous les moyens étaient bons ce dimanche 4 mars pour arriver à l'heure à bon port au complexe sportif du Château-Blanc. Ah ! Ils n'étaient pas en retard, nos retraités ! Une demi-heure avant l'ouverture des portes, ils étaient déjà plusieurs centaines à piétiner d'impatience devant la salle dans laquelle, depuis tôt le matin, les employés municipaux s'affairaient.



À midi pile, l'entrée en salle des convives ressemblait presque à celle d'une salle de concert tant la précipitation pour accéder aux « meilleures » places était vive, certains n'hésitant pas à réaliser quelques foulées pour choisir leur table et réserver les places sous le regard amusé du personnel municipal qui avait revêtu pour l'occasion l'habit et l'attitude du serveur.

Lorsque chacune et chacun ont été installés, Christian Berthier, premier adjoint, et Liliane Berthelier, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, ont pris la parole pour souhaiter la bienvenue et faire un bref tour d'horizon de la politique municipale.

Ils ont ensuite honoré les trois doyennes de l'assemblée, Rolande Duwiquet qui a vu le jour le 9 août 1916, Marcelle Collet et Germaine Berthier nées respectivement le 25 et le 31 janvier 1920. Les élus et le personnel du SEMURPA ont également souhaité un joyeux anniversaire à Suzanne Walch qui fêtait ce jour-là ses 81 printemps.

Tout de suite après, le top a été donné pour l'apéritif, lequel a été suivi des différents plats qui n'ont pas manqué de régaler les papilles des invités. La journée s'est poursuivie par un spectacle de music-hall avec la compagnie Evasion-folie puis place a été faite à la danse pour le plus grand plaisir des retraités qui ont enchaîné sur la piste paso doble, madison, biguine, etc.

À noter que l'assistance n'a pas omis de remercier par une salve d'applaudissements l'ensemble du personnel municipal (services techniques, personnel de la cuisine centrale, serveurs d'un jour) sans qui cette journée dédiée aux retraités de la ville n'aurait pu obtenir le succès qu'elle a connu. Un grand merci à tous.



B. Taleb



Naissances :

FIRAT Ravzanur
FORESTIER--BLONDEAU Gatien
FORESTIER--BLONDEAU Maxence
KAYA Nisa
SELMI Hédi
SHAHZAD Safia
ECHAIBI Soraya
DEMIRBOGA Liya
DIA Fatoumata
HAFSOUNI Wassim
KAH Mariame
GUIVARCH LEREDDE Maélys
MAZOUZ Ayoub
DIAW Aminata
WURM Inaya
DIAW DIOP Mamoudou
ZUCCOLOTTO Tristan

Mariages :

SOUMARÉ Ibrahima et DIALLO Hawa
MCHAREK Khaireddine et FOURNIER Laure

Décès :

FERREIRA Armand
TEIXEIRA RODRIGUES Antonio
MOCQUET Suzanne
KIELBASA Emilienne
FAUCENSTIER Josette Vve FERREIRA
MOREAU Gérard
FAILLIER Marguerite Ep BONNOT
BRISSET Robert
LEROND Aliette Vve ALDIGIER
GREGORCZYK Genowefa Ep FERTALA

Les ingrédients de la réussite :

- des centaines d'heures de préparation,
- 120 employés municipaux à l'œuvre le jour J,
- 900 convives,
- 100 repas portés à domicile à des personnes dans l'impossibilité de se déplacer,
- un spectacle de music-hall,
- un après-midi dansant.

La classique cycliste Chalette-Chalette

La 13ème édition de la classique cycliste Chalette-Chalette s'est courue le dimanche 11 mars dernier. 95 coureurs étaient au départ et c'est un Chalettois, Sébastien Foucher, du Guidon Chalettois, qui l'a remportée. Cela faisait 10 ans que Sébastien Foucher attendait cette victoire, lui qui l'an passé s'était classé second. C'est avec une trentaine de secondes d'avance sur ses compagnons d'échappée qu'il franchit la ligne.

En 2ème position on retrouve Rémy Gauthier du VS Chartrain et en 3ème Jérôme Grévin du Team Bonnat 91. Par cette victoire, Sébastien Foucher est aussi devenu Champion du Loiret.



Il était une fois le quartier Kennedy



Le quartier Kennedy dans les années 1970

À cheval sur les communes de Chalette, Montargis et Villemandeur, le quartier Kennedy (de nos jours appelé Kennedy-Château-Blanc ou le « Plateau ») est atypique. Souffrant souvent à tort d'une mauvaise image, ce secteur est aujourd'hui l'un des quartiers de la ville les plus modernes. Retour sur l'histoire singulière de cet îlot de logements.

Le « Château-Blanc » en quelques dates :

- **1987 :** construction du Lycée Professionnel du Château-Blanc
- **21 septembre 1989 :** pose de la première pierre du premier bâtiment du quartier Château-Blanc
- **1992 :** construction du Lycée Durzy
- **3 décembre 1993 :** inauguration de la Maison de Quartier du Château-Blanc
- **9 octobre 1999 :** inauguration de l'école maternelle Pierre-Perret
- **octobre 2009 :** inauguration de l'école élémentaire Pierre-Perret

Kennedy d'hier…

Après les deux grandes guerres mondiales, Chalette, comme de nombreuses villes de France, connaît de profonds bouleversements au sein de sa population. Pour pallier le manque d'ouvriers disparus sur les champs de batailles, la direction de l'usine Hutchinson est amenée à recruter de la main d'œuvre étrangère. À cette population immigrée, composée essentiellement en 1955 de Polonais, de Russes et d'Ukrainiens arrivés entre 1922 et 1935, vont s'ajouter en 1965 près de 800 Espagnols.

Mais ces travailleurs immigrés ont besoin de logements. Certains s'entassent dans des conditions plus que précaires dans des camps situés non loin de l'usine. Pour remédier à cet état de fait, la Société d'H.L.M. va édifier des lotissements et créer de nouveaux quartiers [1]. Ainsi dès 1960, *le quartier Kennedy* sort de terre petit à petit. La guerre d'Algérie ayant pris fin le 19 mars 1962, deux cents familles de « *pieds-noirs* » [2] arrivent à Chalette. En 1963, elles s'installent dans les bâtiments spécialement construits pour les recevoir entre la rue Gabriel-Pierné et le boulevard Kennedy.

Mais au fait, petite parenthèse, pourquoi ce quartier et le boulevard qui le traverse ont-ils été dénommés J.-F.-Kennedy ? Il est fort à parier que ce nom a été donné en hommage au 35ème président américain, John Fitzgerald Kennedy, assassiné à Dallas au Texas le 23 novembre 1963. En tout cas, les dates concordent.

Et d'aujourd'hui…

À partir de 1987, une nouvelle dynamique est lancée via la création d'un quartier moderne, celui du « *Château-Blanc* ». À un lycée d'enseignement professionnel construit en 1987 s'ajoute en 1992 le lycée moderne et technique Durzy. Ils transforment par leur animation cette plaine vouée autrefois à la culture céréalière. Puis la Ville construit des logements et des routes, les rues Saint-Just et Ponte-de-Lima qui permettent de faire la jonction entre les quartiers de la Pontonnerie d'une part, Kennedy et Vésines d'autre part. Désormais le Loing et son canal latéral ne représentent plus une séparation entre les deux parties de Chalette mais, au contraire, les unissent grâce à la construction du Pont Nelson-Mandela en 1990. À Chalette cet édifice relie les différents quartiers de la ville, tout comme en Afrique du Sud Nelson Mandela a tenté, par son action, la réconciliation de son peuple. La dénomination de ce pont a-t-elle été réfléchie ou est-elle simplement l'émanation de l'actualité ? Et si nous laissions planer le mystère et acceptions tout simplement cette métaphore comme le fruit de l'imagination de son auteure ?

Depuis la nouvelle école élémentaire Pierre-Perret, le quartier continue à se développer via le projet A.N.R.U. (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) mené par la Ville et l'Agglomération Montargoise. En avril seront livrés 40 logements rue Saint-Just. Un peu plus tard, 11 logements seront disponibles rue Saint-Gobain et un projet à plus long terme d'un éco-quartier doit voir le jour rue Saint-Just.

Modernisé, désenclavé, disposant d'un commerce de proximité, d'une salle de quartier, et pensé dans un esprit de développement durable, ***Kennedy-Château-Blanc*** devient petit à petit un quartier où il fait bon vivre, attirant de nouveaux habitants.

B. Taleb

[1] À noter qu'à cette époque la construction de logements était une compétence propre à l'État. Il faudra attendre les lois de décentralisation de 1982 – dites lois Deferre - pour que les communes et leurs groupements disposent des compétences nécessaires pour l'aménagement urbain.

*[2] Deux définitions contradictoires de « pied-noir » indiquent assez bien l'imprécision de ce terme. D'après le Larousse, « pied-noir » (et « pieds-noirs ») est un nom et un adjectif qui signifient **« Français d'origine européenne installé en Afrique du Nord jusqu'à l'époque de l'indépendance »**. D'après le Grand Robert de la langue française, « pied-noir » est un nom masculin dont le sens moderne, apparu vers 1955, est: **« Français vivant en Algérie (et considérant l'Algérie française comme sa patrie), puis Français originaire d'Algérie (les pieds-noirs rapatriés) »**.*

A l'affiche



Brèves

Comités de quartier :

> **Lancy :** Réunion le 4 avril à 18 h. Salle Henri-Barbusse

> **Bourg :**
• Réunion le 11 avril à 18 h – Résidence Louise-Michel
• Barbecue – dimanche 29 avril à 12 h - Salle Louis-Aragon – 12 € par personne. Inscription auprès de Carmen au 02.38.07.08.83 ou d'Aurélia au 02.38.98.87.92

> **Vésines :** réunion le 17 avril à 18 h. Salle Roger-Salengro

> **Pontonnerie :** réunion le 25 avril à 18 h. Maison des associations

Permanence conciliatrice :

Jeudi 5 avril de 9 h 30 à 11 h 30 en mairie

Avocat conseil :

Prochaine permanence mercredi 25 avril sur rendez-vous au 02.38.89.59.03 ou 59.04.

Élection présidentielle :

Dimanche 22 avril et dimanche 6 mai de 8 h à 18 h (voir article page 3).

Brocante du Bourg :

Jeudi 17 mai de 8 h à 18 h autour de l'Hôtel de Ville – 2€ le mètre linéaire – inscription à partir du 23 avril auprès d'Aurélia au service *Vie des quartiers* à la Maison des associations (se munir d'une pièce d'identité).

Bateau «Ville de Chalette» :

Le bateau «Ville de Chalette» reprend du service en mai jusqu'à fin septembre. Le programme pour les individuels est disponible en mairie et peut être envoyé en contactant le 02.38.98.72.97 ou le 02.38.89.59.20. Deux croisières réservées aux Chalettois auront lieu le 1er juillet et le 2 septembre.

Animation gratuite au Musée d'École :

Le Musée d'École, sis au 1 rue Gambetta à Chalette, ouvrira ses portes le samedi 7 avril à partir de 15 h pour une animation gratuite, «le chant» sur le thème du printemps.

Médiathèque :

• ***Animations bébés lecteurs*** : samedi 14 avril de 10 h 30 à 11 h 30

• ***Animations petits lecteurs :*** samedi 7 avril de 10 h 30 à 11 h 30

Renseignements : 02.38.07.24.99 – courriel : médiathèque.chalette@agorame.fr

Les Croqueurs de Pavés :

Soirée du samedi 14 avril à 20 h : *Duel de sample* (deux musiciens se mènent un combat sans merci en improvisation, départagés par un arbitre fou). «*Sirop d'ma rue*» (reprise de standards à leur sauce).

Cérémonie de la Déportation :

Dimanche 29 avril - Place de la Commune de Paris (Vésines) - Rassemblement à 8 h 45 devant le foyer Jacques-Duclos.